

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (322.03)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)**

au Collège Héritage

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Collège Héritage s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1993-1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique d'évaluation du programme de TESG¹. Un comité visiteur a analysé le rapport d'auto-évaluation préparé par le Cégep et effectué une visite à Hull le 20 mars 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments exposés dans le rapport préparé par le Collège grâce à des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation, les professeurs et des étudiantes du programme³. La Commission tient à souligner la clarté du rapport d'auto-évaluation et l'intérêt de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission qui s'appuient sur son analyse du rapport d'auto-évaluation et sur l'information recueillie lors de la visite au Collège. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme, le document expose les résultats de l'évaluation en fonction des six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de sa gestion. Le rapport d'évaluation se termine par une appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 48 p.
 2. Le comité se composait de madame Louise Chené, commissaire, ainsi que de madame Marie Lacoursière, conseillère pédagogique, Cégep du Vieux Montréal et de M. Jean Montpetit, enseignant, Collège Vanier. M. Richard Simoneau agissait à titre de secrétaire du comité.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Description du programme

Le Collège Héritage a été fondé en 1988 à partir des services à la population anglophone institués en 1969 au sein du Collège de l'Outaouais. Son effectif scolaire, à l'automne 1993, était de 835 étudiants à temps complet, dont un peu plus de 40 % étaient inscrits au secteur technique. Le Collège offre six programmes de DEC préuniversitaires et six dans le secteur technique de même que quelques programmes d'AEC.

Le programme de DEC en TESH – en anglais, *Early Childhood Care Education* – a été implanté en 1986, alors que les services d'enseignement anglophones faisaient encore partie du Collège de l'Outaouais. L'effectif du programme était en 1993-1994 d'environ cinquante étudiantes à temps complet. Une équipe de sept professeurs, dont quatre sont rattachées à temps complet au département de TESH dispense les cours de la formation spécifique qui incluent également les disciplines de psychologie et de sociologie.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que le programme de DEC en TESH dispensé par le Cégep Héritage est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission désire souligner l'originalité et l'intérêt des méthodes pédagogiques axées sur le développement de compétences durables («Life Long Abilities»).

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Les attentes et les besoins du milieu sont bien perçus par l'équipe dispensant le programme de formation, ce qui rend le programme pertinent. Des adaptations et des ajouts ont été faits aux objectifs et au contenu de celui-ci en vue d'y mieux répondre. Ainsi, le programme prend en considération certains besoins spécifiques de la région; il met aussi l'accent, le cas échéant, sur des problèmes ou des enjeux socialement importants; il veut aussi combler certains besoins généraux et durables de formation des étudiantes.

La pertinence du programme est donc bonne. Néanmoins certaines lacunes peuvent être observées à ce chapitre, comme le Collège en convient lui-même dans son rapport d'auto-évaluation. Il n'existe pas dans le Collège de processus formel et bien organisé pour colliger les données, enregistrer les réactions du milieu externe, bref faciliter l'analyse et la synthèse des attentes et des besoins. Les données du rapport d'auto-évaluation sur l'état du marché du travail et sur le placement des diplômées sont peu étayées. Ce rapport dans son ensemble repose sur des observations intuitives, manque d'informations claires et quantifiées. La Commission reviendra sur ce problème plus loin, au chapitre de l'efficacité, y allant d'une recommandation au Collège à ce propos.

C'est par le biais des milieux de stage surtout que le département s'assure de contacts avec le marché du travail. Ces milieux de stage sont en grande majorité situés dans la section ontarienne de l'Outaouais : cela, ici encore, ne favorise certainement pas une perception complète des attentes et des besoins de la communauté environnante. Cette question est elle aussi reprise plus loin, dans la partie de ce rapport traitant des ressources humaines, matérielles et financières.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Selon la Commission, la cohérence est une des forces du programme évalué : cohérence entre le projet éducatif, les objectifs généraux et spécifiques de formation, les contenus des activités, les méthodes d'enseignement.

Le département s'est défini sept objectifs globaux de formation, auxquels sont reliées les activités d'apprentissage plus spécifiques du programme. Plus d'une douzaine de cours ont vu leurs objectifs et leur contenu enrichis, de façon à pouvoir développer chez l'étudiante de nouvelles connaissances, ou de nouvelles habiletés comportementales, professionnelles et techniques (par exemple la conduite d'entrevues, l'utilisation de la micro-informatique avec les enfants, la connaissance des milieux multiculturels, etc.). D'autres cours du programme ont été adaptés pour éviter de possibles redondances avec les cours qui avaient déjà été enrichis.

L'équipe professorale dit partager une même philosophie d'éducation générale et de formation professionnelle à long terme de la personne. Elle cherche à valoriser les cours de formation générale du DEC et à rendre visibles les liens entre ces cours et les cours de la concentration. Elle a aussi lancé, il y a deux ans, un projet connu sous le vocable de *Life Long Abilities Based Program*, qui vise à mieux intégrer la formation générale et la formation professionnelle. Le projet est axé sur le développement de six habiletés générales : analyser; communiquer; interpréter les situations complexes; interagir de façon efficiente; solutionner les problèmes; agir avec professionnalisme. Durant les trois années du programme, l'étudiante doit poursuivre l'apprentissage de ces six habiletés et faire la démonstration de niveaux d'intégration différents pour chacune des années du programme. Plus précisément, l'étudiante de première année se doit d'observer l'application des habiletés, celle de deuxième doit être capable de générer une modification dans l'application des habiletés et celle de troisième doit être capable de consolider les changements dans l'application des habiletés. Afin de répondre à ces différents niveaux d'intégration, des objectifs précis sont déterminés pour chaque étudiante et un certain nombre d'activités sont prévues. Le mentor de l'étudiante, lors des deux rencontres tenues au cours de l'année, évalue le degré de progression vers les objectifs, de concert avec l'étudiante.

D'autre part, les activités de formation sont fort bien ordonnées et articulées les unes aux autres. Les principes et critères à l'origine du logigramme sont clairement explicités dans le rapport d'auto-évaluation : on retrouve ainsi cinq principes se traduisant dans une série d'objectifs intermédiaires d'apprentissage établis pour chacune des six sessions du programme.

Ces efforts de l'équipe professorale pour maintenir et parfaire la cohérence du programme ne concernent toutefois que les activités d'apprentissage relevant de la composante de formation spécifique. Il n'existe que des rapports informels entre le département de TESH et les autres départements concernés par le programme, notamment ceux qui dispensent les activités de formation

générale. La Commission *suggère* donc au Collège et au département de TESH de voir à établir des liens plus formels et plus étroits entre les différents départements responsables de l'offre des activités de formation – que celles-ci relèvent de la composante dite générale ou spécifique.

Le Collège a choisi de dispenser l'activité de formation en premiers soins prévue au programme – First Aid Certification – dans un cadre à part des cours réguliers et d'en faire assumer le coût aux étudiantes. C'est là une façon de faire étonnante.

La Commission recommande au Collège Héritage de mettre fin à cette pratique et d'intégrer l'activité de formation en premiers soins au curriculum.

La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Le choix des méthodes pédagogiques est en grande partie le fruit d'une réflexion concertée de l'équipe d'enseignantes et tient compte de son projet éducatif. Ces méthodes sont diversifiées et adaptées à la philosophie de formation. Elles ont parfois un côté inédit : emploi du vidéo pour suivre l'évolution des comportements et des performances des étudiantes dans le programme et favoriser de meilleures rétroactions; accent sur un certain nombre de travaux personnels visant à l'intégration des acquis de la formation; choix annuel de thèmes intégrateurs de discussion; recours, lorsqu'indiqué, à l'auto-évaluation des étudiantes. Le département réalise à la fin de chaque année un bilan des méthodes pédagogiques et tient compte pour ce faire des résultats de l'évaluation des cours par les étudiantes.

Les services de conseil et de suivi des étudiantes sont nombreux, bien conçus, originaux. Il existe à l'échelle du Collège un programme d'encadrement pour les étudiants de première année. Mais en plus, chaque étudiante inscrite au programme peut compter sur un mentor – enseignant ou membre du personnel administratif du collège – qui a pour rôle de l'accompagner tout au long de ses études, et qui, notamment, sert de répondant principal pour le *Long Life Abilities Based Project*. Les mentors s'occupent de façon plus étroite des étudiantes éprouvant des difficultés scolaires ou dans leur vie personnelle. Le Collège utilise certaines formules d'aide originales comme celle des études

autodidactes; il a également mis au point des services s'adressant à des groupes aux besoins spéciaux – adultes, autochtones, athlètes étudiants.

Enfin la disponibilité des enseignantes est très grande et fort appréciée par les étudiantes.

Ces dernières vivent dans un milieu de petite taille et très encadré. Compte tenu de ce que la Commission a pu observer lors des rencontres, elles semblent néanmoins disposer d'une bonne autonomie, sans doute favorisée par la philosophie et les méthodes d'enseignement mises de l'avant par l'équipe d'enseignantes.

Il est intéressant de lire dans le rapport d'auto-évaluation que le Collège veut, dans la période à venir, faire encore davantage au chapitre de la pédagogie et de l'encadrement des étudiantes : calendrier des travaux et examens mieux adapté; diffusion de l'information mieux organisée; participation étudiante plus prononcée; suivi plus étroit des étudiantes mises en contact avec les services d'aide; recours à des tuteurs étudiants; établissement de plus forts liens avec parents, etc.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

L'équipe d'enseignantes est scolarisée (quelques-unes détiennent le diplôme de maîtrise, une autre le doctorat). Leur formation a été acquise dans des spécialités variées. Elles disposent pour la plupart d'une longue expérience de l'enseignement. Elles ont bénéficié au cours des ans de nombreuses activités de perfectionnement – par le biais de la recherche, de projets d'innovation pédagogique, de la supervision de stagiaires, etc.

La majorité d'entre elles disposent d'une expérience pratique en services de garde. Toutes semblent fortement intéressées à la supervision des activités de leurs étudiantes en milieux de garde. La Commission pense que la seule supervision des stages n'est peut-être pas suffisante pour assurer des contacts vraiment fructueux entre les enseignantes du programme et les éducatrices des services de garde. Dans cette optique, elle **suggère** au Collège de considérer aussi d'autres avenues pour renforcer les liens entre les deux milieux, comme, par exemple, l'offre d'activités de formation sur mesure aux praticiennes de la région.

Le personnel de soutien affecté au programme est tout à fait insuffisant (une personne, deux heures par semaine). La Commission **suggère** au Collège de faire davantage de ce côté, même si elle est consciente des contraintes financières auxquelles le Collège est confronté.

Les équipements et les espaces à la disposition du département sont minimaux. Ils sont en général utilisés de façon fort efficiente. La Commission **suggère** toutefois au Collège de faire plus d'effort pour rendre possibles à court terme les activités d'observation – individuelles et collectives – exigées pour la bonne marche du programme. Il retient de ses rencontres que la création d'une garderie sous la responsabilité du Cégep ne figure pas parmi les priorités; il souhaite par contre que le projet d'association avec une garderie à proximité physique du Collège se réalise rapidement.

Au chapitre des ressources, le problème le plus difficile auquel est confronté le département a trait au recrutement des milieux de stage. Le rapport d'auto-évaluation décrit bien les problèmes rencontrés à ce chapitre : insatisfaction face aux compétences ou aux performances de certains responsables de l'encadrement des stagiaires; compétition avec les autres établissements d'éducation de la région à la recherche de milieux de stage; surutilisation de certains milieux, avec les conséquences que l'on devine.

La Commission sait gré au Collège d'avoir décrit la situation avec franchise. Il est aussi conscient de la grande attention, voire du dévouement dont font preuve les enseignantes pour assurer le meilleur encadrement possible de leurs étudiantes en stage. Tout en sachant qu'il n'existe pas de solutions faciles pour parer aux lacunes ci-haut mentionnées, la Commission croit néanmoins justifié d'inviter le Collège à faire les efforts nécessaires, dans l'immédiat, pour augmenter le nombre de lieux de stage en milieu québécois.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Le Collège a recours à des mesures variées pour le recrutement, l'admission et l'intégration des étudiantes dans le programme. Les services de conseil et de suivi dont on a déjà parlé plus haut sont particulièrement profitables aux étudiantes de première année. Les nouvelles étudiantes n'arrivent pas au Collège avec un dossier scolaire très fort. Compte tenu de ce qu'elle a pu observer, la

Commission croit qu'elles réalisent en général des progrès significatifs dans leurs apprentissages, notamment grâce à la grande disponibilité et à la qualité de l'équipe d'enseignantes.

Selon l'analyse qu'elle en a faite, la Commission estime que les modes et instruments d'évaluation sont adéquats. Certaines clarifications – quant à l'importance relative de chaque activité d'évaluation et quant aux critères de correction – devraient cependant être apportées aux instruments d'encadrement des stages afin d'assurer plus de rigueur et d'équité dans les pratiques d'évaluation des apprentissages.

Peu de données vraiment concluantes ont été fournies à la Commission, dans le rapport, ou lors de la visite, sur les taux de réussite des cours et du programme. Avec les quelques chiffres qu'il connaît, celui-ci pense que le taux de diplomation est acceptable : autour de 30 % d'une cohorte obtient le DEC après trois ans; entre 40 % et 45 % de la cohorte l'obtient sur une période plus longue, selon les dires du Collège.

La Commission recommande au Collège Héritage de se doter des outils statistiques et autres lui permettant de suivre le cheminement scolaire de ses étudiantes.

La gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion ainsi que les moyens de communication utilisés.

Il n'existe pas de structure formelle de gestion du programme. Cela paraît être une lacune, même si l'établissement est de taille restreinte et que les communications y sont faciles. La Commission **suggère** donc au Collège et au département de se doter de mécanismes formels de gestion du programme selon la philosophie de l'approche programme.

Plusieurs des remarques exprimées plus haut illustrent à quel point le Collège a besoin d'étayer et de standardiser ses pratiques d'évaluation des programmes et de gestion de l'information administrative.

Conclusion

En définitive, la Commission considère que le programme concerné est de qualité étant donné surtout la richesse et la cohérence de ses objectifs, de ses contenus et de ses méthodes; la compétence, l'engagement et la disponibilité de son équipe d'enseignantes; la grande attention portée aux étudiantes, à leur encadrement et à leur suivi.

En revanche, certains aspects du programme méritent d'être améliorés : les outils de suivi de cheminement scolaire, les lieux de stage en milieu québécois, les liens entre les différents départements responsables de l'offre des activités de formation, les ressources humaines de soutien au programme et les ressources matérielles.

Suites de l'évaluation

Après avoir pris connaissance d'une version préliminaire du présent rapport d'évaluation, le Collège a fait part de ses commentaires que la Commission a jugé très utiles. Pour faire suite aux recommandations et suggestions de la Commission, le Collège a fait part en outre des réalisations, des actions qu'il s'engage à réaliser dans un délai précis et des actions envisagées. En voici une brève description.

a) Les réalisations

Concernant la recommandation d'intégrer l'activité de formation en premiers soins au curriculum, la Commission prend note que le Collège offre depuis septembre 1995 cette formation comme partie intégrante d'un des cours du programme. Elle exprime son accord avec une telle mesure.

b) Les engagements

En réponse à la recommandation de se doter d'outils permettant de suivre le cheminement scolaire des étudiantes, le Collège a informé la Commission qu'il est en train, en collaboration avec le Collège de l'Outaouais, de développer un logiciel et qu'il introduira en 1996 le système informatique GEC Garneau.

En raison de l'importance que la Commission accorde à un tel système d'information sur le cheminement des étudiants, la Commission s'attend à être informée des progrès réalisés par le Collège dans l'implantation de son système d'information.

Afin de formaliser et systématiser la collecte des informations provenant des milieux de stage, le Collège a informé la Commission que le corps professoral était en train d'établir un réseau formel avec les services de garde. Cette formalisation comprendra la création d'un comité consultatif sur le programme, une rencontre annuelle en septembre avec les services de garde pour recueillir leurs réactions et attentes et la publication d'un bulletin de liaison avec les services de garde. La Commission juge que cette formalisation est dans la bonne voie et encourage le Collège à actualiser les mesures retenues.

En réponse à la suggestion d'établir des liens plus formels et plus étroits entre les différents départements responsables de l'offre des activités de formation, la Commission prend note que le Collège mettra bientôt sur pied des comités de programme en vue de la préparation de l'examen synthèse de programme. Formés de représentants des départements engagés dans la formation générale et spécifique d'un programme, de tels comités devraient contribuer à créer les liens formels que la Commission juge importants pour améliorer la mise en oeuvre du programme.

c) Les actions envisagées

Quant à la suggestion de faire plus d'efforts pour rendre publiques à court terme les activités d'observation individuelles et collectives exigées pour la bonne marche du programme, la Commission prend note de l'appui du conseil d'administration en vue d'établir une association avec une garderie qui serait située à proximité du Collège.

En réponse à la suggestion de considérer d'autres avenues que la seule supervision de stages pour renforcer les liens entre le département et le milieu des services de garde, le Collège a informé la Commission qu'en plus des mesures de formalisation des relations mentionnées plus haut, le département considère la possibilité d'offrir des activités de développement professionnel au personnel des services de garde. La Commission encourage le Collège à actualiser une telle mesure qu'elle mentionne d'ailleurs dans son rapport.

d) Une suggestion non retenue

Concernant la suggestion d'augmenter le nombre d'heures consacrées au programme par le personnel de soutien, la Commission prend note de l'accord du Collège qui, par ailleurs, a exprimé son incapacité d'y répondre en raison de coupures majeures dans les ressources financières.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président